

COMMUNE DE LOVAGNY AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 2024-40 du 25 Septembre 2024, le Maire de Lovagny a prescrit les modalités d'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°1 du PLU communal, qui a pour objet : la modification du règlement graphique pour prendre en compte le jugement n°106958 du Tribunal administratif de Grenoble en date du 28 novembre 2022, l'ajout d'emplacements réservés pour les liaisons douces, la suppression d'emplacements réservés dont les travaux sont déjà réalisés, l'ajout d'une OAP au chef-lieu sur un tènement situé en zones U et Uv, la suppression des OAP déjà réalisées, l'ajustement des OAP en cours de réalisation et l'ajustement de formulation et précisions de certaines règles difficiles d'application dans le règlement écrit.

L'enquête publique se déroulera du lundi 21/10/2024 à 9h15 au samedi 23/11/2024 à 11h30 inclus, soit une durée de 34 jours consécutifs. Madame Alexandra VALETON a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par le Vice-Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier de modification n°1 du PLU sera mis à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Ce dossier sera également consultable sur le registre dématérialisé : https://www.registre-numerique.fr/plu-lovagny.

Toute personne qui en fait la demande peut obtenir une copie des pièces du dossier dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

La modification n°1 du PLU n'a pas été soumise à évaluation environnementale suite à l'avis conforme de l'autorité environnementale n° 2024-ARA-AC-3502 du 23 août 2024. Cet avis conforme et l'ensemble des avis des personnes publiques associées et consultées sont joints au dossier au fur et à mesure de leur réception.

Durant toute la période de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- dans le registre papier ouvert à cet effet en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie de Lovagny, A l'attention de Mme la Commissaire enquêtrice 50 Route de Poisy 74 330 LOVAGNY.
- par messagerie électronique via l'adresse mail dédiée, uniquement du lundi 21/10/2024 à 9h15 au samedi 23/11/2024 à 11h30 inclus, plu-lovagny@mail.registre-numerique.fr.
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/plu-lovagny.

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit, est mis à la disposition du public en mairie de Lovagny, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites et orales reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences, sont consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet communal dans les meilleurs délais, en occultant les données personnelles si le public en fait la demande dans l'observation, conformément au RGPD.

La commissaire enquêtrice recevra le public en Mairie de LOVAGNY, sans rendez-vous, les :

- Le lundi 21 octobre de 9h15 à 11h30
- Le mardi 29 octobre de 14h30 à 17h00
- Le jeudi 7 novembre de 16h00 à 19h00
- Le samedi 23 novembre de 9h15 à 11h30.

À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Il disposera d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Maire de la commune. Ces documents seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en Mairie, sur le site internet communal, et en Préfecture de Haute Savoie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification n°1 du PLU de Lovagny, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et des propositions du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil Municipal de Lovagny, en vue de son approbation.

Cet avis est affiché en Mairie de Lovagny et sur les panneaux d'affichage de la commune, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique, et le restera pendant toute sa durée. Il est également publié sur le site internet de la commune. Il sera également publié au moins quinze jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux Dauphiné Libéré et L'Essor Savoyard.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la Mairie au 04 50 46 23 37 ou par courriel à mairie.lovagny@wanadoo.fr .

Le Maire,

Henri CARELLI.